

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**  
*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois de juin

L'an deux mille vingt le dix-juin à 20 h 30

**Date de convocation :**

4 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

**Date d'affichage :**

16 juin 2020

**Secrétaires :** Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

27

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Jeannine VIENNET,.

N° :4

**Objet de la délibération :**

Délégation aux conseillers  
municipaux

Résultat du vote

**Procurations :**

Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER  
Carlos FONTINHA RODRIGUES à Dominique NICOLIN

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 23 mai 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

L'article L.2122-18 du CGCT permet également au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal.

Il est proposé de créer cinq délégations comme suit :

- **Délégation à la gestion des salles**

**Article 1er :**

A compter du 23/05/2020, délégation de fonctions est confiée à **Monsieur Jean-Pierre Laforge**, sous la coordination de l'adjointe, dans les domaines suivants :

- Etats des lieux, réservations et contrats de location de salles
- Gestion du courrier (arrivé-départ)

## **Article 2 :**

**Monsieur Jean-Pierre Laforge** aura délégation de signature du Maire pour toutes questions administratives, réglementaires et financières se rapportant aux missions définies ci-dessus.

## **Article 3 :**

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- **Délégation aux bâtiments, à la sécurité et à l'accessibilité sous délégation du Maire**

## **Article 1er :**

A compter du 23/05/2020, délégation de fonctions est confiée à **Monsieur Alain Oliel**, sous la coordination du Maire, dans les domaines suivants :

- Coordination de la commission sécurité et réglementation des bâtiments
- Commission ERP, relation avec le SDIS
- Sécurité et réglementation des aires de loisirs et de plein air
- Entretien, travaux sur les bâtiments communaux et les bâtiments scolaires (en liaison avec les adjoints aux affaires scolaires et aux sports)
- Accessibilité des bâtiments communaux
- Surveillance et sécurité des espaces publics (vidéo surveillance).

## **Article 2 :**

**Monsieur Alain Oliel** aura délégation de signature du Maire pour toutes questions administratives, réglementaires et financières se rapportant aux missions définies ci-dessus.

## **Article 3 :**

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- **Délégation à la vie associative :**

## **Article 1er :**

A compter du 23/05/2020, délégation de fonctions est confiée à **Madame Nathalie Mulenet**, sous la coordination de la première adjointe, dans les domaines suivants :

- Relations avec les associations
- Coordination avec le secrétariat du service technique de la mairie sur les besoins logistiques des associations

## **Article 2 :**

**Madame Nathalie Mulenet** aura délégation de signature du Maire pour toutes questions administratives, réglementaires et financières se rapportant aux missions définies ci-dessus.

**Article 3 :**

Chacun est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

***Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent ces propositions.***

*Pour : 27    Contre : 0    Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



Préfecture du Doubs

Reçu le **16 JUIN 2020**



Contrôle de légalité

